

Rapport de la CoFin sur le préavis N° 11-2017 concernant la dépense pour les frais d'étude du renouvellement du téléski de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le mardi 3 octobre 2017 à 19h30. Etaient présents : Mesdames Barbara de Kerchove, Anne Morier ainsi que Messieurs Eric Rochat, Roland Rapin, Stéphane Jaquet, Marc Châtelain et Alain Vionnet président-rapporteur.

Monsieur Alain Bovay Syndic responsable des finances a participé à notre séance et nous lui sommes reconnaissants pour sa présence ainsi que pour ses explications claires et précises et sa disponibilité. Participaient également à notre séance Messieurs Stéphane Roulet boursier communal et Monsieur Gérald Gygli pour les informations données concernant le préavis N° 12-2017. Nous les en remercions.

Objet du préavis

La municipalité nous demande un crédit concernant la dépense pour les frais d'étude mentionnés ci-dessus pour un montant de CHF 90'500.00.

En effet, l'autorisation d'exploiter, délivrée par le canton de Vaud, datant du 6 février 1996 est échue depuis février 2016. La Coopérative des Pléiades a sollicité et obtenu, à titre exceptionnel, le permis de prolonger l'autorisation d'exploiter de trois saisons, soit jusqu'en avril 2019.

La présentation de ce préavis fort complet relève son utilité quant aux besoins des écoles, des associations et autres sociétés et des familles, sur l'ensemble des pistes du domaine skiable du site des Pléiades en saison hivernale.

Il est pertinent de maintenir l'installation du téléski TDK de la Châ étant située au nord et bénéficiant des meilleures pistes et conditions de neige jusqu'en fin de saison, pour une station de ski de basse altitude.

Stratégie de développement et d'évolution

Il est également mentionné dans le préavis l'intérêt d'une diversification des activités pour une exploitation estivale du télésiège. S'agissant d'une installation non débrayable, des études complémentaires seront nécessaires, mais ne font pas l'objet de l'étude préconisée par le présent préavis.

A ce titre les membres de la CoFin, estiment que la solution préconisée et le train pour accéder au sommet des Pléiades, pour des randonnées pédestres, trekking à vélo, etc... un autre moyen de transport tel que (télésiège) semble superflu.

Pour les personnes qui désirent visiter la réserve des Tenasses, elles peuvent emprunter le train jusqu'à la station de Lally ou y accéder en voiture au parking des Motalles.

Aspects financiers

Dans le tableau des prestations proposées à la page 11, il est mentionné, notice d'impact CHF 15'000.00, les membres de la CoFin estiment que cette étude doit être réalisée.

La commission relève que les frais d'études engagés dans la phase 1 HT s'élèvent à CHF 44'100.00, à charge de chacune des deux communes partenaires. Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante et amortie sur une période maximum de 10 ans.

L'endettement effectif au 31.12.2016 se montait à CHF 55'696'991.15 ; le plafond voté se situant à CHF 95'000'000.00.

D'autre part, la réalisation ultérieure de cet objet figure au plan des investissements de notre commune à hauteur de CHF 300'000.00 pour 2018 et de CHF 300'00.00 pour 2019.

Charges financières

Intérêts lissés à 1.5%	CHF	679.00
Amortissement sur 10 ans	CHF	<u>9'050.00</u>
	CHF	9'729.00

Une participation régionale au financement de l'investissement futur par le biais de la CIEHL devra être négociée un fois le projet établi.

Les membres de la CoFin demandent quelle sera la position de la coopérative des Pléiades au niveau des prix qui seront pratiqués ?

En cas de réalisation de ce projet les membres de la CoFin émettent le vœu qu'un business plan soit établi.

Conclusions

Il est aussi à prendre en compte que ce projet répond à un intérêt général puisqu'il vise un bassin de population d'environ 85'000.00 habitants.

Au vu de ce qui précède et après délibération, les membres présents de la CoFin par 5 voix pour un avis contraire et une abstention proposent au Conseil communal et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc d'approuver les conclusions du préavis N° 11-2017, à savoir :

- ° autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ° octroyer à la municipalité la dépense pour les frais d'étude de CHF 90'500.00 ;
- ° amortir cette dépense sur une période maximum de 10 ans.

Pour la CoFin :

Le président-rapporteur



Alain Vionnet

Un membre



Eric Rochat